

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 05-01 du 27 mai 2021

ACCORD-CADRE RELATIF AUX PRESTATIONS D'INTÉGRATION, DE DÉPLOIEMENT, DE MAINTENANCE ET D'HÉBERGEMENT DES SOLUTIONS NUMÉRIQUES DANS LES COLLÈGES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-10, R2124-2 1°, R2162-3 et R2162-4 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre mixte à bons de commandes et à marchés subséquents mono-attributaire, décomposé en deux lots relatif aux prestations d'intégration, de déploiement, de maintenance et d'hébergement des solutions numériques dans les collèges publics de Seine-Saint-Denis pour la durée du marché de deux ans, renouvelable pour une période de deux ans par reconduction tacite, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse excéder quatre ans dont les seuils seraient les suivants :

Lot n° 1: Prestations de conception, d'intégration et de maintenance d'un centre de services mutualisés et organisation des déploiements du système d'information cible des collèges publics du département de la Seine-Saint-Denis :

- minimum : 400 000 euros HT,
- maximum : 4 000 000 euros HT ;



Lot n°2 : Prestations de maintenance des équipements numériques et de déploiement des architectures du système d'information dans les collèges publics du Département de la Seine-Saint-Denis :

- minimum : 600 000 euros HT,
- maximum : 6 000 000 euros HT ;

- RETIENT la procédure de l'appel d'offres ouvert ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les marchés correspondants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.